|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Pouvoir Adjudicateur : Ministère des armées**

|  |
| --- |
| **CENTRE DE DETENTE DU CAP BRUN -** **Mise en sécurité et embellissement du Cap Brun – Rénovation de la piscine** 💣indiquer l’objet conforme à AAPC |

Cadre réservé au nantissement :

|  |
| --- |
| Date du marché : |
| Montant : € T.T.C |

|  |  |
| --- | --- |
| Cadre imputations réservé au SID Méditerranée | |
| Code GM : |  | N° Service exécutant : | **D1076EY083** |
| Code CPV : |  | N° Immeuble G2D : |  |
| N° EJ : |  | N° Composant G2D : |  |
| N° Prestation / COSI : |  | Unité ESID Bénéficiaire : |  |

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-7 du code de la commande publique

*Pouvoir adjudicateur :* **L'Ingénieur Général de 2ème classe Pierre-Jean RONDEAU,** **Directeur du SID Méditerranée** désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié

*Maître d'œuvre :* **Etablissement du Service d’Infrastructure de la Défense Méditerrané – BCRM TOULON -SID MEDITERRANEE- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9 – représenté par le chef de** 💣 à compléter pour marchés de travaux exclusivement – indiquer le maître d’œuvre interne ou privé

*Personne habilitée à donner les renseignements* prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2123-4 à R. 2191-61 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique : **Chef de service chargé des dépenses SID-MED/PLN/BED – BCRM TOULON - SID MEDITERRANEE- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

*Ordonnateur :* **Directeur de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la défense Méditerranée – BCRM TOULON -SID MEDITERRANEE- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

*Comptable public assignataire des paiements :* **Directeur départemental des finances publiques des Landes – Direction en charge de la gestion publique Division Etat – 23, rue Armand DULAMON – BP 309 – 40011 MONT-DE –MARSAN**

*Correspondant PME/PMI :* **ATPE Armelle DUCLOS**

|  |
| --- |
| **Titulaire :** |

# ACte d’engagement – Cahier des charges

# CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)

Je soussigné (nous soussignés),

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète, numéro de téléphone et adresse courriel) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone et adresse courriel) :

Courriel

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

me présente (nous présentons)[[2]](#footnote-2):

seul

en groupement solidaire. Le mandataire est :

en groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de l’ensemble du groupement. Le mandataire est :

m'ENGAGE (nous ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les fournitures dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation (R.C.).

déclare être une P.M.E.[[3]](#footnote-3) :

OUI

NON

# OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

**Objet de la consultation :** Réhabilitation d’un bassin d’eau de mer et de son système de circulation d’eau.

## CONTEXTE :

La piscine est un bassin d’eau de mer situé sur la plus basse des restanques d’un site en bord de mer, exposée plein sud (fort ensoleillement, vents et embruns). Le bassin est entièrement construit sur de l’enrochement. En hiver, la zone est soumise à un fort batillage dû à la houle, ce qui engendre des vibrations et mouvements de sol. Le bâti actuel présente des fissures régulièrement. Le système d’étanchéité proposé doit impérativement prendre en compte cette spécificité afin de pallier à ces contraintes, limiter les fissures et éviter les fuites à répétition.

Le système actuel présente des fuites et un pompage inefficace avec une absence de brassage (l’arrivée et la sortie d’eau étant au même point). L’objectif est d’assurer un brassage de l’eau conforme à la réglementation applicable aux piscines d’eau de mer soit 100% du volume toutes les 6h, avec circulation d’eau (prise en mer à l’opposé du rejet).

## OBJECTIF DU PROJET :

Mettre en œuvre un système conforme aux réglementations sanitaires des piscines d’eau de mer à usage collectif :

* Brassage total du volume toutes les 6 heures,
* Suppression des fuites,
* Circulation de l’eau optimisée (prise en mer à l’Est, rejet à l’Ouest),
* Matériaux durables, résistants à l’eau de mer, aux UV, aux chocs thermiques et aux vibrations du site.

## CADRE REGLEMENTAIRE :

L’ensemble des prestations devra être réalisé en stricte conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment :

* Code de la santé publique, articles D1332-1 à D1332-13 relatifs aux piscines à usage collectif (y compris piscines d’eau de mer),
* Article L1332-1 du Code de la santé publique relatif à la déclaration obligatoire des piscines à usage collectif,
* Exigences de qualité de l’eau fixées à l’article D1332-2, incluant les critères microbiologiques et physico-chimiques,
* Article D1332-5 relatif à l’utilisation d’une eau non potable (dérogation préfectorale nécessaire)
* Article D1332-6 relatif au temps de renouvellement des volumes d’eau (maximum 4 h pour bassins > 1,50 m),
* Contrôles sanitaires obligatoires réalisés par l’Agence Régionale de Santé (ARS), conformément aux arrêtés et circulaires en vigueur.

L’entreprise devra intégrer ces contraintes dans ses études, ses fournitures et sa mise en œuvre, et fournir toute justification ou notice technique démontrant la conformité.

## DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

### **Travaux sur le bassin**

* Réfection de l’étanchéité du bassin pour supprimer toute fuite :
  + Fourniture et pose d’une solution d’étanchéité adaptée à l’eau de mer et au contrainte structurelles du site (UV, sels marins, chocs et vibrations…)
  + Surface estimée de la taille du bassin (cf plan) : 55 m²
* Réfection et sécurisation des margelles :
  + Fourniture et pose margelles antidérapantes, anti-UV, résistantes à l’eau de mer, non brûlantes
  + Surface estimée 5m²

### **Réaménagement du système hydraulique**

* Conception et mise en œuvre d’un système de pompage permettant :
  + Prélèvement de l’eau de mer à l’extrémité Est du bassin (arrivée d’eau),
  + Vidange/extraction de l’eau de mer à l’extrémité Ouest du bassin (évacuation),
  + Brassage continu et efficace de l’eau dans le bassin.
* Fourniture et pose de l’ensemble des équipements :
  + Pompe auto-amorçante,
  + Vannes,
  + Canalisations,
  + Grilles de protection, etc.
* Matériaux et équipements compatibles avec l’eau de mer, les embruns, l’exposition UV (Inox 316L, PVC pression eau de mer, revêtements marins anticorrosion)

**L’entreprise titulaire devra concevoir un système pompage de l’eau de mer conforme aux exigences du Code de la santé publique pour les bassins d’eau de mer à usage collectif. La qualité de l’eau devra permettre l’exemption de traitement chimique par renouvellement quotidien suffisant (minimum 100% du volume toutes les 6h).**

L’entreprise titulaire devra fournir une note de calcul ou validation technique du dimensionnement du système (débit de pompe, puissance).

### **Électricité**

* Étude précise des besoins électriques (puissance, protections, alimentation, câblage),
* Fourniture d’une note technique détaillant ces besoins afin d’intégrer éventuellement un lot complémentaire de travaux électriques (à préciser si l’entreprise candidate couvre aussi ces compétences ou non).

### **Mise en service et documentation**

* Mise en service complète du système,
* Formation du personnel utilisateur sur le fonctionnement du système de pompage,
* Remise d’un Dossier d’Ouvrage Exécuté (DOE) complet,
* Remise d’un mode opératoire distinct relatif :
* Au fonctionnement du système,
* À son entretien courant (nature des interventions, périodicité),
* Aux conditions de maintenance et recommandations d’usage.

### **Période de préparation**

Durant la période de préparation, le titulaire devra fournir à minima les éléments suivants :

* Planning
* PPSPS
* Plan d’EXE
* Fiches techniques

## ESSAIS ET RECEPTION

* Essais étanchéité bassin avant réception
* Essais pompage avec circulation effective
* Essais de fonctionnement du système de pompage,
* Essais de l’armoire électrique,
* Fourniture d’un DOE complet avant réception des travaux.

# Evaluation des travaux

L’évaluation de l’ensemble des travaux définis au paragraphe 2 ci-dessus résultant du détail estimatif joint au présent marché est :

|  |  |
| --- | --- |
| Total H.T. | € |
| T.V.A. 20 % | € |
| Total T.T.C | € |

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux. Pour les sous-traitants payés directement, le titulaire fera parvenir au représentant de l’administration les pièces justificatives, établies par les sous-traitants, revêtues de son acceptation ou de son refus motivé, accompagnées d’une attestation indiquant les sommes à régler à chaque sous-traitant concerné ; ces sommes incluent la TVA.

**Une avance sera versée au titulaire sauf indication contraire ci-dessous :**

le titulaire refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5 du présent marché.

# DELAIS - Pénalité

Les travaux seront exécutés dans un délai de 2 mois[[4]](#footnote-4).

Le délai courra à compter de la date de démarrage des travaux fixée par ordre de service [[5]](#footnote-5)

Une période de préparation de 1 mois non comprise dans le délai des travaux courra à compter de la notification du présent marché.

Par dérogation aux stipulations des articles 20.1 et 20.2 du CCAG travaux, les pénalités de retard dans l’exécution des prestations sont fixées à trois cent euros (300€) hors taxes par jour calendaire de retard sans plafond ni exonération.

Par dérogation et en application des stipulations de l’article 19.3 du CCAG Travaux, le titulaire est tenu de remettre, dans les délais fixés au marché et conformément aux dispositions de l’article 40 du CCAG Travaux, l’ensemble des documents conformes à l’exécution (tels que notamment les plans, DOE, notices, certificats, attestations et documents de sécurité, etc.).

En cas de retard dans la remise de ces documents, il sera appliqué au titulaire une pénalité forfaitaire de cinquante euros (50 €) hors taxes par jour calendaire de retard, et ce, jusqu’à leur transmission complète et conforme.

Ces pénalités sont appliquées après mise en demeure du titulaire restée sans effet, notifiée par le maître d’ouvrage ou son représentant.

# CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

1. Outre le présent acte d’engagement/cahier des charges avec ses documents annexés, le marché est régi par les fascicules du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux vigueur à la date de signature du présent marché ;
2. Les prix sont fermes et non actualisables. Le paiement est effectué sur la base du forfait du présent marché.[[6]](#footnote-6)
3. L’avance est de 15 % et sera portée à 20% pour les PME au sens de l’article R. 2151-13 du code de la commande publique.

Cette avance sera versée dans les conditions fixées aux articles R. 2191-3 à R. 2191-12 du code de la commande publique si la part du marché non sous-traitée atteint 50 000 euros HT et si le délai d’exécution est supérieur à 2 mois. [ou]

Pour les PME, cette avance sera versée si la part du marché non sous-traitée atteint 50 000 euros HT et si le délai d’exécution est supérieur à 2 mois.

1. Il n’est pas prévu de retenue de garantie.
2. En cas de résiliation du marché, il sera fait application de l’article 50 du CCAG Travaux (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux).

### Personnes à contacter

BELLOIR Natacha : [natacha.belloir@intradef.gouv.fr](mailto:natacha.belloir@intradef.gouv.fr)

### Autorisations d'accès

Avant le début des prestations, le titulaire devra fournir la liste (nom, prénom, nationalité) des personnels ainsi que celle des véhicules qu'il compte employer sur le chantier.

### Prix et mode d'évaluation des ouvrages

1. Les prix sont hors T.V.A. Ils sont établis en tenant compte des sujétions que sont susceptibles d'entraîner les mouvements du personnel et du matériel des armées à travers les installations.
2. Le montant des paiements sera calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors du fait générateur.
3. Les frais de consommation d'eau et d'électricité pour les branchements réalisés sont à la charge de l’administration.
4. **Mode de transmission des demandes de paiement sur factures :**

En application de l’article 3 de l’ordonnance N° 2014-467 du 26 juin 2014 et du décret N° 2016-1478 du 2 novembre 2016, les sociétés ayant contracté des contrats avec l’Etat sont tenues depuis le 01/01/2017 de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée.

Le titulaire adresse ses factures de façon dématérialisée en utilisant le portail sécurisé CHORUS PRO à l’adresse suivante :

[https://chorus-pro.gouv.fr](https://chorus-pro.gouv.fr/)

Ce portail permet d’intégrer automatiquement les factures destinées aux services de l’Etat et de suivre l’état d’avancement de leur traitement. Le N° de SIRET des services de l’Etat est le : 11000201100044

Pour déposer ses factures sur le portail, le titulaire doit fournir toutes les mentions légales ainsi que les informations suivantes :

* La référence de l’Engagement Juridique (n° d’EJ) : **information obligatoire portée sur le marché**
* Le code du Service Exécutant (SE) du SID Méditerranée, code SE : **D1076EY083**,
* Le numéro du SIRET,
* Le numéro du marché,
* Le numéro de la facture qui ne doit pas dépasser 16 caractères.

Ces éléments sont indispensables pour l’acheminement et le traitement des factures par le service en charge de leur paiement. A défaut, les factures seront rejetées pour information insuffisante pour relier la facture à un acte d'achat du SID MEDI.

Toutes les informations utiles aux modalités d’utilisation du portail et de transmission des factures sont accessibles sur : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

En cas de besoin d’une assistance sur la plateforme, trois possibilités sont offertes :

- **Utiliser l’assistante virtuelle « ClaudIA »** disponible sur l’accueil du portail Chorus Pro  (bouton « Besoin d’aide ? Posez une question »).

- **Le Livechat** permet de communiquer directement avec un technicien en passant par ClaudIA disponible sur l’accueil du portail Chorus Pro  (bouton « Besoin d’aide ? Posez une question ») et en lui demandant une mise en relation avec un conseiller. (Disponible de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés)

- **Saisir une sollicitation** :

- En mode connecté : Saisir une sollicitation (via l’espace « Sollicitations émises ») si vous êtes identifiés sur le portail Chorus Pro ;

- En mode déconnecté : cliquez sur « Nous contacter » en bas de page d’accueil du portail Chorus Pro ».

1. Le défaut de paiement dans le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du projet de décompte par l’administration fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire du marché ou du sous-traitant payé directement.

### Implantation des ouvrages

Dans le cas où le représentant du maître d’œuvre n'a pas réalisé à sa propre initiative de piquetage général et le cas échéant de piquetage spécial pour les ouvrages souterrains, l'entrepreneur doit provoquer leur réalisation contradictoire si celle-ci est nécessaire.

### Réception des travaux, responsabilités et garanties

La réception ne fait pas l'objet d'un document explicite, elle est réputée acquise le jour de la réception par l'administration de la facture du titulaire qui donne lieu au règlement définitif des travaux. De ce fait, toute facture reçue avant l'achèvement des travaux sera retournée à l'entrepreneur pour nouvel envoi en temps opportun.

Les dispositions des articles 1792 et suivants du Code Civil s'appliquent au présent contrat.

Par dérogation à l’article 41 du CCAG Travaux, aucune réception ne pourra être prononcée avec des réserves autres que celles correspondant à la nécessité de procéder à des essais qui ne peuvent pas être effectués, pour une raison indépendante du titulaire, pendant la durée du délai contractuel de la commande.

# Documents annexes

* Schéma du fonctionnement actuel
* Plan de la piscine actuelle

# ENGAGEMENT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à

* mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet
* ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet

d'une interdiction de concourir, au sens des articles L. 2141-1 à 2141-11 du code de la commande publique.

Je m’engage (nous engageons) à faire réaliser la mission par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

J’atteste (nous attestons) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 1146-1,L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 et L 8221-5, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

J’atteste (nous attestons) avoir au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L 2242-1 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Je déclare (nous déclarons) sur l’honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et m’engage (nous engageons) à produire les documents s’y rapportant si le présent marché m’ (nous) est attribué, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et à indiquer, pour un candidat étranger uniquement, l’intention de détacher des travailleurs en France dans le cadre de l’exécution du présent marché.

En cas d’inexactitude des renseignements fournis au titre des articles R. 2143-3 à R.2143-10 du code de la commande publique, le marché sera résilié aux frais et risques du titulaire. Les excédents de la dépense résultant de la mise en régie ou de la passation d’un autre marché seront prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l’entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d’insuffisance. Les diminutions éventuelles de dépenses restent acquises au pouvoir adjudicateur.

Je m’engage (nous nous engageons) à mettre en œuvre toute les mesures au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données essentielles).

J'atteste (nous attestons) également avoir pris connaissance des dispositions qui figurent dans l’arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d’application des règles relatives aux interventions d’entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense et m'engage (nous engageons) à m'y (nous y) conformer.

Nom et adresse du chef de l'organisme utilisateur :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fait en un seul original**  A.....................................,  le ......................................  Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé"  Signature(s) de l'(des) entrepreneur(s) | **Visas**  Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement  A Toulon, le ..................................................  Le pouvoir adjudicateur  (Désigné par arrêté ministériel du 22/06/2007 modifié)  Pour le directeur du SID Méditerranée et par délégation  Le *(grade, prénom, nom), (fonction)* | |
| **Date d'effet du marché**  Reçu notification du marché, le .........................  Signature de l'entrepreneur (mandataire) | |  |
| Reçu l'avis de réception postal ou de l’accusé de réception de la PLACE de la notification du marché en date du  *(date de signature de l'avis de réception par le destinataire)* | |  |

1. Article 1 à multiplier et compléter par l’ensemble des membres du groupement éventuel [↑](#footnote-ref-1)
2. A préciser par le candidat [↑](#footnote-ref-2)
3. Au sens de l’article R. 2151-13 ou R. 2351-12 du code de la commande publique. [↑](#footnote-ref-3)
4. à renseigner par les candidats dans la limite de 3 mois [↑](#footnote-ref-4)
5. Choisir le cas [↑](#footnote-ref-5)
6. Choisir le cas [↑](#footnote-ref-6)